

ឯកសារយោងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ខ្មែរ
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រូវបញ្ជាក់ (Certified Date /Date de certification):
 25 / 01 / 2010

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé
 du dossier: Ratanak

~~D232/67~~



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

**Kingdom of Cambodia
Nation-Religion-King**

**Royaume du Cambodge
Nation-Religion-Roi**

អង្គជំនុំជម្រះវិសេសវិសេសនៃតុលាការកម្ពុជា
**Extraordinary Chambers in the Courts
of Cambodia**
**Chambres extraordinaires au sein des
tribunaux cambodgiens**

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
**Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des co-juges d'instruction**
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ
Criminal Case File /Dossier pénal
លេខ/n°: 002/14-08-2006-ECCC-OCIJ
លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction
លេខ/n°: 002/19-09-2007- ECCC-OCIJ

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់ចម្លើយសាក្សី
Written Record of Witness Interview
Procès-verbal d'audition de témoin

Le vingt-trois novembre deux mille neuf, à onze heures et zéro minute du matin, dans le village de Ta So (តាស៊ូវ), commune de Ta Phém (តាហ៊ែម), district de Tram Kak (ត្រាំកាក), province de Takeo (តាកែវ),

Nous, EM Hoy (ឯម ហ៊ឺយ) et Philip CAINE, enquêteurs auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tels que désignés par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 24 juillet 2009,

VU la Loi relative à la création des CETC du 27 octobre 2004,
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

Assistés par M. CHHIN Nit (ឈិន និត), interprète assermenté auprès des CETC,
Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition du témoin SOK Sim (សុក ស៊ីម), dont les données d'identité sont les suivantes :

Original khmer : 00408329-00408338

ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de réception):
 25 / 01 / 2010

ម៉ោង (Time/Heure): 13:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
 du dossier: Uch Arun

~~D232/67~~

Le soussigné SOK Sim, pas de surnom, ni de nom révolutionnaire, âgé de 72 ans, est né dans le village de Ta So, commune de Ta Phém, district de Tram Kak, province de Takeo. Il est de nationalité cambodgienne, et travaille actuellement comme agriculteur.

Son père, CHHIM Sok (ឈឺម សុក), est décédé et sa mère, SAM Sum (សំ សុំ), est décédée. De nos jours, il est domicilié dans le village de Ta So, commune de Ta Phém, district de Tram Kak, province de Takeo. Il est marié à CHHIM Nhor (ឈឺម ញ៉), qui est toujours en vie et il est père de trois enfants.

- Il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale.
 - Il a déclaré être capable de lire, d'écrire et de comprendre le khmer.
 - Il a déclaré être incapable de lire et d'écrire d'autres langues.
- La version originale du présent procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il nous a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC.

Questions-réponses :

Q : Monsieur, avant le 17 avril 1975, à quel endroit est-ce que vous avez vécu et qu'est-ce que vous avez fait ?

R 1 : J'étais un agriculteur dans le village de Ta So, commune de Ta Phém, district de Tram Kak.

Q : Est-ce que, Monsieur, vous étiez au courant du coup d'État qui a eu lieu au cours de l'année 1970 ?

R 2 : Je savais qu'un coup d'État a eu lieu dans l'année 1970. En revanche, je ne connaissais pas les causes qui ont provoqué ce coup d'État. Je me suis contenté de regarder les gens manifester. À ce moment précis, des gens ont été fusillés. J'ai entendu dire simplement qu'on a fait un coup d'État pour renverser Samdech Sihanouk (សម្តេចសីហនុ) et que plus tard, LON Nol (លន់ នល់) a pris le pouvoir.

Q : Est-ce que vous savez qui étaient les personnes qui ont dirigé cette commune de l'année 1970 jusqu'à l'année 1975 ?

R 3 : Le nommé PHO Phin (ផ្លូ ភីន) (il est décédé) était le chef de la commune de Ta Phém et il a été remplacé plus tard par le vieux Kik (កឹក) (il est décédé aussi).
Le chef de village s'appelait le vieux Khut (ខុត) (il est décédé) et après sa

~~D22/67~~

mort, le vieux Kân (កាំង) est devenu chef de village, à son tour. À l'époque, j'étais un simple membre du village. J'étais un simple membre de village jusqu'à l'année 1975.

Q : Dans le laps de temps entre l'année 1970 et l'année 1975, est-ce que, Monsieur, vous savez que le régime des Khmers rouges a existé ?

R 4 : Je le savais.

Q : Dans le laps de temps entre l'année 1975 et l'année 1979, Monsieur, à quel endroit est-ce que vous avez vécu et qu'est-ce que vous avez fait ?

R 5 : J'ai toujours vécu dans le village de Ta So, commune de Ta Phém, district de Tram Kak. À l'époque, j'étais un simple membre de la commune, responsable des cuisines. Nan (ណាន) (il est décédé) était un simple membre et il était responsable du ravitaillement de légumes. Le chef de la commune s'appelait le vieux Kik et le chef adjoint s'appelait Yav (យាវ), et il était responsable des cuisines, et en même temps, il était mon supérieur hiérarchique. Le nommé Nguon (ងួន) (il est décédé) était le deuxième chef adjoint de la commune. Le vieux Karobi (កាការ៉ូប៊ី) était le responsable des agents secrets, par contre, je ne l'ai jamais vu arrêter les gens.

Q : Quant au district, est-ce que vous vous souvenez du nom des autres personnes ?

R 6 : Le vieux San (សាន) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou non) était le chef du district. Il venait toujours aux réunions. La jeune fille Rorng (រ៉ាំង) est venue du district. Le vieux Keav (កាវ) était le chef du district, également.

Q : Est-ce que, Monsieur, vous savez depuis quand les Coopératives de votre commune ont été créées ?

R 7 : Au cours de l'année 1976, toutes les propriétés privées ont été rassemblées et mises en commun, et les repas devaient être pris de façon collective.

Q : Durant le jour même de la libération de l'année 1975, est-ce que, Monsieur, vous avez assisté à la déportation des habitants de la ville de Phnom Penh (ភ្នំពេញ) ?

R 8 : J'ai vu qu'on a déporté un grand nombre d'habitants de Phnom Penh, et qu'on les a parqués dans le monastère de Champa (ចំប៉ា). Et plus tard, on a ordonné à tous ces gens-là d'aller vivre dans des villages où ils ont vécu jusqu'à l'année 1979, tout simplement.

~~D232/67~~

Q : Est-ce que vous vous souvenez, Monsieur, du nom des habitants qui ont été déportés de Phnom Penh et qui sont allés vivre dans votre village ?

R 9 : Je ne me souviens pas du tout de leurs noms.

Q : Est-ce que vous vous souvenez, Monsieur, du nom des habitants qui ont été déportés de Phnom Penh et qui ont été arrêtés ?

R 10 : Je ne me souviens pas du tout de leurs noms. J'ai juste pu voir parce qu'on m'a dit qu'ils ont été emmenés pour suivre des sessions d'instruction et qu'ils ne sont jamais revenus. L'histoire des sessions d'instruction a concerné aussi bien les gens du 17 avril que les villageois du peuple ancien.

Q : Est-ce que, Monsieur, vous savez quelles étaient les personnes qui ont emmené les gens pour suivre les sessions d'instruction ?

R 11 : Je n'en savais rien parce qu'on ne savait que ce qui concernait notre propre travail. Ceux qui sont venus convoquer les gens pour aller suivre les sessions d'instruction, ils étaient habillés en noir. En revanche, je ne sais pas s'ils étaient des agents secrets ou pas.

Q : Est-ce que vous vous souvenez, Monsieur, du nom des personnes qui ont été convoquées pour aller suivre les sessions d'instruction ?

R 12 : C'était le vieux Suong (ស្ងួង) et le nommé Noeun (នឿន) qui ont été emmenés suivre des sessions d'instruction. Ces deux personnes faisaient partie des habitants du 17 avril.

Q : Je voudrais que vous me donniez des explications au sujet d'une lettre qui porte la cote ERN 00079136. Cette lettre est venue de votre commune. Est-ce que vous vous souvenez à qui donc appartenait cette écriture ?

R 13 : Cette écriture-là, c'est sans doute celle du secrétaire de la commune qui s'appelait Chrek (ច្រីក) (il est mort au moment de la chute du régime des Khmers rouges).

Q : Est-ce que vous connaissiez le nommé Ann (អាន់) ?

R 14 : Ann était le chef de la prison de Kraing Ta Chăn (ក្រាំងតាចាន់).

Q : Ann était le chef du Centre de Sécurité de Kraing Ta Chăn, est-ce que vous étiez au courant de l'histoire liée à ce Centre ?

R 15 : Je ne savais rien du tout à l'époque de tout qui concernait le Centre de Kraing Ta Chăn. Je n'ai appris l'histoire qu'après.

Q : Est-ce que vous connaissiez le nommé Yav (យាវ) ?

R 16 : Je le connaissais. Il était le chef adjoint de la commune.

Q : Est-ce que vous connaissiez Suong ?

R 17 : Je ne le connaissais pas.

Q : Est-ce que vous connaissiez une personne appelée SUN Trén (ស៊ុន ត្រែន) dont le nom figure dans le document que je vous ai montré ?

R 18 : Je ne le connaissais pas.

Q : Quel était le travail du secrétaire de la commune ?

R 19 : Son travail consistait à écrire des lettres et à les distribuer aux Coopératives.

Q : Est-ce que Yav est toujours en vie ?

R 20 : Je ne sais pas bien s'il est toujours en vie ou pas.

Q : De quel endroit est-il venu, ce Yav en question ?

R 21 : Il est venu de la hiérarchie. Il était le chef adjoint de la commune.

Q : Dans le document que je vous ai demandé de lire, on a parlé des ennemis, est-ce qu'on a parlé des ennemis durant les réunions ?

R 22 : On a parlé des ennemis. Tous ceux qui étaient opposants ont été considérés comme des ennemis. Par exemple, celui qui a volé du manioc a été considéré comme un ennemi, également.

Q : Durant les réunions, est-ce que les décisions ont été prises à l'encontre des ennemis ?

R 23 : Non, on ne nous a rien dit parce que c'était des secrets.

Q : Selon le document que vous avez lu, deux ennemis ont été arrêtés, quelles étaient les fautes qui ont motivé leur arrestation ?

R 24 : Je ne sais pas quel a été ce problème précis.

Q : Dans le document, on a parlé d'une personne qui est appelée Suong et qui a vécu dans l'unité numéro 1 du village de Ta Phém. Qu'est-ce que c'était cette unité numéro 1 ?

R 25 : Il s'agissait de l'unité numéro 1.

Q : Est-ce que toutes les unités étaient différentes les unes des autres ? Combien d'unités y a-t-il eu en tout ?

R 26 : Il n'y avait aucune différence entre elles. Toutes les unités sont dédiées aux travaux de riziculture. Quant au nombre d'unités, je ne sais pas très bien de quel ordre était leur nombre total.

Q : Dans toutes ces unités, est-ce qu'il y avait des gens du 17 avril et ceux de la Base qui ont été mélangés ensemble ?

R 27 : Oui, ils ont été mélangés ensemble.

Q : À part votre travail dans les cuisines, est-ce que vous avez fait autre chose ?

R 28 : J'ai effectué un autre travail qui était celui du creusement des canaux. À part cela, on m'a ordonné de diriger les travaux de repiquage des semis de paddy.

Q : Est-ce que vous savez combien de Coopératives comptait la commune de Ta Phém ?

R 29 : Je ne me souviens pas du tout de cela.

Q : Est-ce qu'il vous est arrivé d'être convoqué à des réunions ?

R 30 : J'ai déjà participé à des réunions durant lesquelles on a parlé des plans de riziculture qui devaient aboutir à un rendement de trois tonnes par hectare et par an. C'était le chef du district appelé le vieux San qui a dirigé les réunions en question.

Q : Est-ce qu'on a parlé des ennemis qui rongeaient de l'intérieur durant ces réunions ?

R 31 : Non, on n'en a pas parlé.

Q : Vous nous avez dit que vous étiez responsable de l'économie, qu'est-ce que vous faisiez exactement ?

R 32 : Je devais creuser des canaux. À cette époque-là, le creusement des canaux a été considéré comme faisant partie des activités économiques, également.

Q : Quand vous avez participé aux réunions, est-ce qu'on a parlé des endroits où il fallait creuser les canaux et est-ce qu'on a parlé de la façon dont il fallait repiquer les semis ?

R 33 : On a dit qu'il fallait faire en sorte de pouvoir arriver à cultiver et à récolter trois tonnes de paddy par hectare. Et à cette époque-là, on a ramassé des engrais et on les a mis dans les rizières.

Q : À quel endroit exactement ont eu lieu les réunions ? Et à quelle fréquence elles ont été organisées, exactement ?

R 34 : Ces réunions en question, elles se sont déroulées sans doute une fois toutes les deux semaines et parfois, elles ont eu lieu à la maison.

Q : Qui a imposé le plan de la récolte de trois tonnes par hectare ?

R 35 : C'était le chef de la Coopérative appelé le vieux Kik.

Q : Est-ce que le vieux Kik avait des messagers ?

R 36 : Il avait des messagers, par contre, je ne sais pas du tout combien il en avait en tout. C'était les messagers du vieux Kik qui allaient distribuer les lettres, mais je ne connaissais pas du tout les noms de tous ces messagers.

Q : Durant les réunions, est-ce qu'on a parlé du système de distribution de la nourriture à la population ?

R 37 : On n'a pas parlé de ce problème.

Q : Quelle était la personne qui prenait les décisions concernant la distribution des rations à la population dans les Coopératives ?

R 38 : C'était le chef de la commune qui prenait ces décisions en question.

Q : De quel échelon est venu le plan de la récolte de trois tonnes par hectare, Monsieur ? Si on n'arrivait pas à le réaliser, qu'est-ce qu'il se passait ?

R 39 : Le plan est venu de la hiérarchie. Au cas où on ne pouvait pas réaliser le plan, rien ne s'est passé en particulier. C'était juste que quand on ne pouvait pas réaliser le plan, on avait ordre de manger de la soupe de riz. Le paddy et le riz qui ont été récoltés ont été exportés. Les gens qui ont exporté le paddy et le riz sont venus de la hiérarchie.

~~D232/67~~

Q : Lorsque vous parlez de la hiérarchie, Monsieur, à quel échelon est-ce que vous faites allusion ?

R 40 : Je fais allusion à l'échelon du district ou celui de la province.

Q : Est-ce que les habitants ont eu suffisamment à manger ?

R 41 : Ce n'était pas suffisant. On n'a mangé que de la soupe de riz.

Q : Quand il n'y avait pas suffisamment de riz ainsi, est-ce que les habitants sont tombés malades et sont morts de faim ?

R 42 : Il y a eu un grand nombre de gens qui sont tombés malades et qui sont morts de maladie. Certains, parmi ceux qui n'avaient pas assez à manger, sont allés chercher autre chose pour calmer leur faim, ils ont par exemple creusé pour pouvoir arracher des patates.

Q : Est-ce que, Monsieur, vous connaissiez des gens qui sont morts de faim ?

R 43 : Oui, j'en connaissais. Il y avait le vieux Bin (ហ៊ីន), le vieux Max (ម៉ាក់), la vieille Torng (ត្រង់), etc.

Q : Est-ce que, Monsieur, savez si les malades ont été transportés à l'hôpital ?

R 44 : Oui, ils ont été transportés à l'hôpital qui est situé dans le monastère de Champa.

Q : Est-ce que les malades de cet hôpital sont morts de façon massive ?

R 45 : Oui, il y a eu un grand nombre de morts.

Q : Dans le laps de temps entre l'année 1975 et l'année 1979, est-ce qu'il y a eu suffisamment de médicaments ?

R 46 : Dans le laps de temps entre l'année 1970 et l'année 1975, il y avait des médicaments qu'on a appelés « crottes de lapin ». De l'année 1975 à l'année 1979, il y avait aussi des médicaments, par contre je ne sais pas si cela a été suffisant ou pas. Il y avait également des soignants, cependant ils n'avaient aucune connaissance.

Q : Est-ce que, Monsieur, vous vous souvenez du nom des soignants ?

R 47 : Il y avait un soignant qui s'appelait Pho (ផ្លូ) (je ne sais pas s'il est toujours en vie ou pas). Il y avait aussi le nommé Van (វ៉ាន) qui vit de nos jours dans le village de Ta So, commune de Ta Phém, district de Tram Kâk. C'était un soignant qui était en poste au monastère de Champa.

Q : Est-ce qu'il y avait des Vietnamiens dans votre village, Monsieur ?

R 48 : Il n'y avait pas de Vietnamiens dans le village.

Q : Parmi ceux qui ont été déportés de Phnom Penh et qui étaient des habitants nouveaux, est-ce qu'il y avait des Vietnamiens ?

R 49 : Je n'en sais rien du tout.

Q : Comme vous vous êtes marié avant le régime des Khmers rouges, est-ce que vous étiez au courant des mariages qui ont eu lieu durant le régime des Khmers rouges ?

R 50 : J'étais au courant, oui. Et ces mariages en question étaient des choses qui ont été planifiées. On a demandé aux couples qui devaient se marier d'exprimer leur détermination à s'épouser. À chaque mariage, il y avait un très grand nombre de couples.

Q : Au cas où le marié ou la mariée refusait de se marier, qu'est-ce qui s'est passé, Monsieur ?

R 51 : Il ne s'est rien passé de particulier. Quand les jeunes n'étaient pas contents, ils se sont engagés dans l'armée.

Q : Et quant aux jeunes filles qui n'étaient pas contentes, qu'est-ce qui s'est passé ?

R 52 : Il ne s'est rien passé. Elles ne faisaient rien. Quand les jeunes filles n'étaient pas satisfaites, elles ont été convoquées à des sessions d'instruction.

Q : Durant le régime des Khmers rouges, qu'est-ce qui est arrivés aux moines bouddhiques ?

R 53 : Durant cette période, on ne croyait pas en le Bouddha, on a ordonné aux gens de croire en l'*Angkar*. Les moines bouddhiques ont été défroqués et intégrés dans l'armée.

Q : Lorsque les moines bouddhiques ont refusé de quitter le froc, qu'est-ce qui s'est passé ?

R 54 : Je n'en sais rien du tout.

Q : Vous avez dit que vous avez eu deux parentés qui sont mortes durant le régime des Khmers rouges, est-ce que leurs corps ont été incinérés ou enterrés ?

R 55 : Nous sommes allés réclamer les corps pour les incinérer.

Q : En ce qui concerne ceux qui sont morts à l'hôpital, qu'est-ce qu'on a fait de leurs corps ?

R 56 : La majorité des personnes qui sont mortes à l'hôpital ont été incinérées.

Q : À quelle coopérative ont été rattachés les habitants du village de Ta So ?

R 57 : Ils ont été rattachés à la Coopérative de ce village de Ta So, tout simplement.

Q : Combien de Coopératives comptait la commune de Ta Phém toute entière ?

R 58 : Le nombre de villages correspondait à celui des Coopératives.

Q : Combien de villages comptait la commune de Ta Phém ?

R 59 : Je ne sais pas très bien.

Q : Est-ce que vous vous souvenez, Monsieur, à quel moment vous avez été muté à la commune de Thnaot Chang (ត្នោតចាង), district de Angkor Chey (អង្គរជ័យ), dit le district 106 ?

R 60 : Je ne m'en souviens pas très bien. Je sais juste que je suis allé travailler à cet endroit vers le mois de juin ou le mois de juillet avant la chute du régime des Khmers rouges.

Q : Qui vous a désigné pour aller travailler à cet endroit ?

R 61 : C'était l'Angkar suprême qui m'a désigné.

Q : Quand la hiérarchie vous a désigné pour aller vous occuper de la commune de Tnaot Chang, est-ce qu'il y avait une lettre de nomination quelconque ?

R 62 : Il y avait une lettre officielle qui a été issue par le vieux Kik.

Q : De quel secteur est-ce que vous avez été responsable ?

R 63 : À ce moment précis, on m'a chargé de prendre la responsabilité des digues et des canaux, comme toujours.

Q : Quand vous étiez dans la commune de Tnaot Chang, est-ce que vous avez déjà vu des gens se faire arrêter ?

R 64 : J'ai vu des gens venir arrêter trois ou quatre personnes dans mon unité, par contre, je n'ai pas retenu le nom de ces personnes.

Q : Pour quelle raison est-ce qu'on a arrêté les gens de votre unité ?

R 65 : Je n'en sais rien du tout. Je savais simplement que l'Angkar a ordonné de les convoquer pour qu'ils aillent suivre des sessions d'instruction.

Q : Est-ce que vous étiez le chef de l'unité ?

R 66 : Je n'étais que le chef adjoint de l'unité et on ne m'a pas parlé non plus de l'arrestation des gens au sein de cette unité.

Q : Ceux qui ont été convoqués aux sessions d'instruction, est-ce que vous les avez vus revenir ?

R 67 : Une personne est revenue, quand même, par contre, je ne connaissais pas son nom.

Q : Est-ce que vous savez qui était le secrétaire de la commune ?

R 68 : Le vieux Phap (ផាប) était le secrétaire de la commune. Le vieux Nit (នីត) était le chef du district 106, mais il était le responsable de la commune de Tnaot Chang, également. Le vieux Khav (ខាវ) et le vieux Meas (មាស) étaient les chefs de la commune, également. Le vieux Nhén (ញ៉េន) était le chef de la région. Je ne sais pas si ces gens-là sont toujours en vie ou pas.

Q : Est-ce que vous savez à quel endroit ont été transportés les gens qui ont été arrêtés ?

R 69 : Je n'en sais rien du tout.

Q : Est-ce que vous avez déjà entendu parler du Centre de Sécurité de Ta Moin (តាម៉ាំង) ?

R 70 : Je ne connais pas du tout. Je viens d'en entendre parler, à présent, seulement.

Q : Est-ce que vous avez su que le nommé Sam (សំ) et le nommé Mok (ម៉ុក) (du 17 avril), qui étaient vos subordonnés, ont été arrêtés ?

R 71 : Je n'en savais rien du tout.

Q : À part ces deux personnes ci-dessus, est-ce que vous vous souvenez du nom des autres personnes qui ont été arrêtées dans votre commune ?

R 72 : Je ne m'en souviens pas du tout.

Q : Quand vous étiez dans la commune de Tnaot Chang, est-ce que vous savez combien d'habitants du 17 avril, combien de familles, il y avait ?

R 73 : Je ne m'en souviens pas très bien.

Q : Comment était l'alimentation dans la commune de Tnaot Chang ?

R 74 : L'alimentation n'était pas suffisante.

Q : Est-ce qu'il vous est arrivé d'être convoqué aux réunions quand vous étiez dans la commune de Tnaot Chang ?

R 75 : Il y a eu une réunion qui s'est déroulée sous la direction du vieux Nit avant la chute du régime.

Q : De quoi a-t-on parlé au cours de cette réunion ?

R 76 : On a dit que notre pays n'était pas en paix, parce que les Vietnamiens étaient en train de lancer des assauts.

Q : Il y a des témoins qui peuvent confirmer que vous avez été le chef de la commune de Tnaot Chang, est-ce que c'est vrai ça ?

R 77 : Ce n'est pas vrai.

Q : Avez-vous quelque chose à ajouter ?

R 78 : Je n'ai rien à ajouter.

Une copie du procès-verbal a été remise au témoin.

Fin de l'audition : de la même date, à quinze heures et trente minutes.

Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a apposé sa signature.

Après en avoir reçu lecture, le témoin a refusé de signer le procès-verbal.

Le témoin

L'interprète

Les enquêteurs

/empreinte digitale/

/signature/

/signatures/